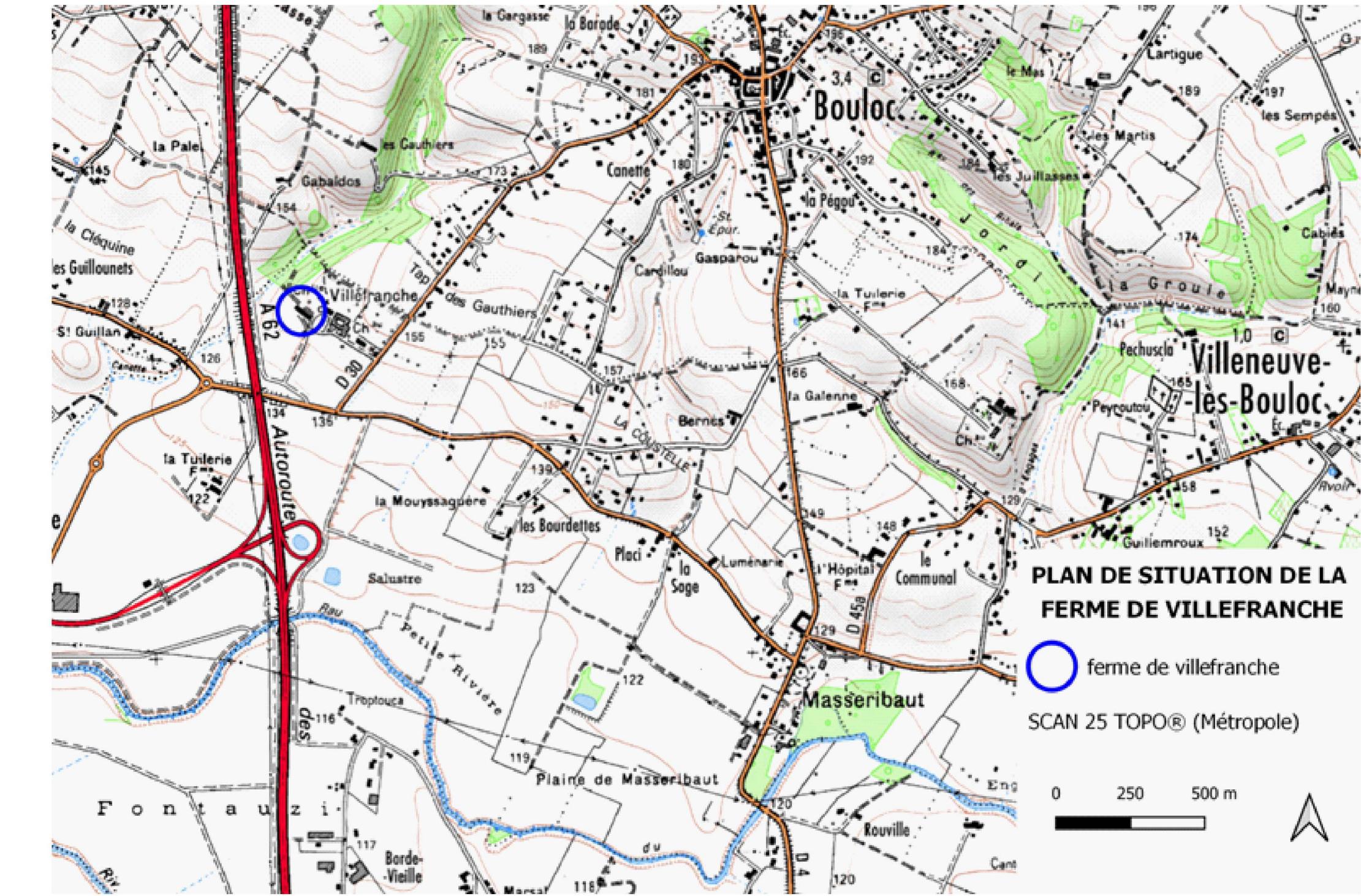


PREMIERE REVISION ALLEGEE DU PLU DE VILLENEUVE-LES-BOULOC

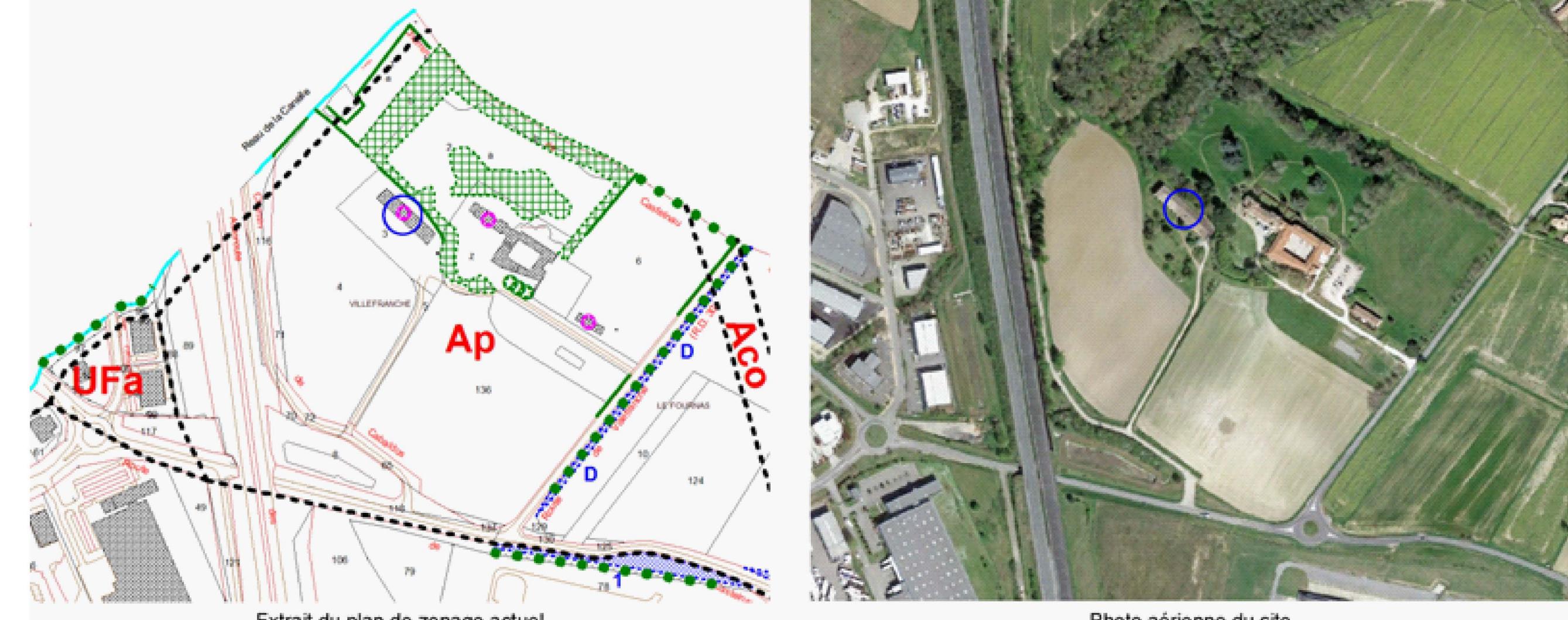
OBJECTIF

Permettre l'aménagement et la rénovation de la ferme de Villefranche pour l'accueil d'événements festifs ou de séminaires. Ce projet, d'une capacité de 300 personnes, nécessite un accès spécifique ainsi qu'un parking d'environ 100 places.



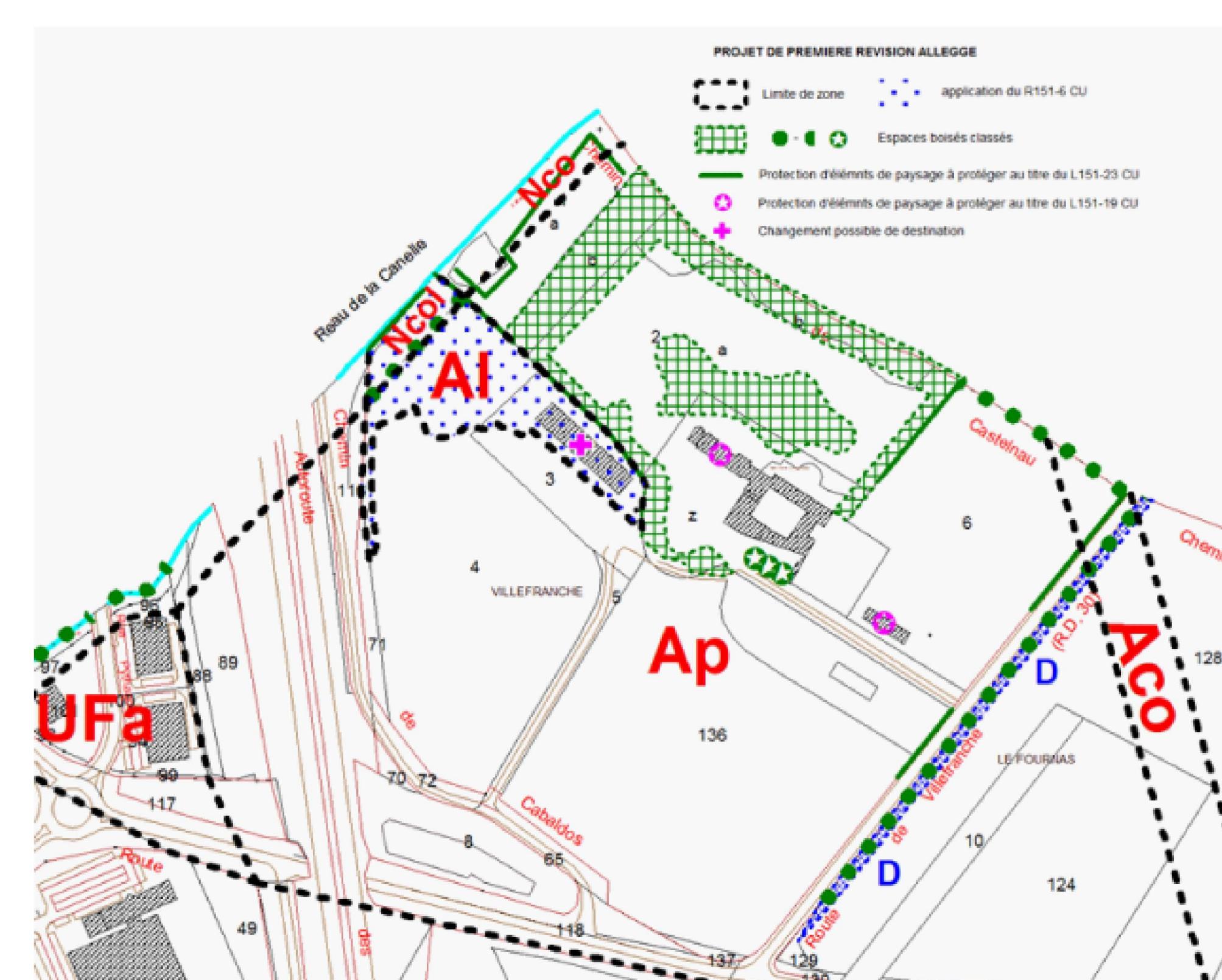
LE PLU ACTUEL

Ne permet pas la réalisation de ce projet : le bâtiment est inclus dans la zone agricole à forte sensibilité paysagère Ap sans possibilité de création d'un parking.



LE PROJET DE REVISION ALLEGEE DU PLU

La révision allégée porte exclusivement sur ce projet. Elle prévoit la création d'un secteur spécifique AI incluant la ferme de Villefranche ainsi que le parking ; en bordure du ruisseau de la Canelle, le corridor écologique existant (Nco) est modifié en Ncol afin d'y intégrer un bassin de rétention environnemental.



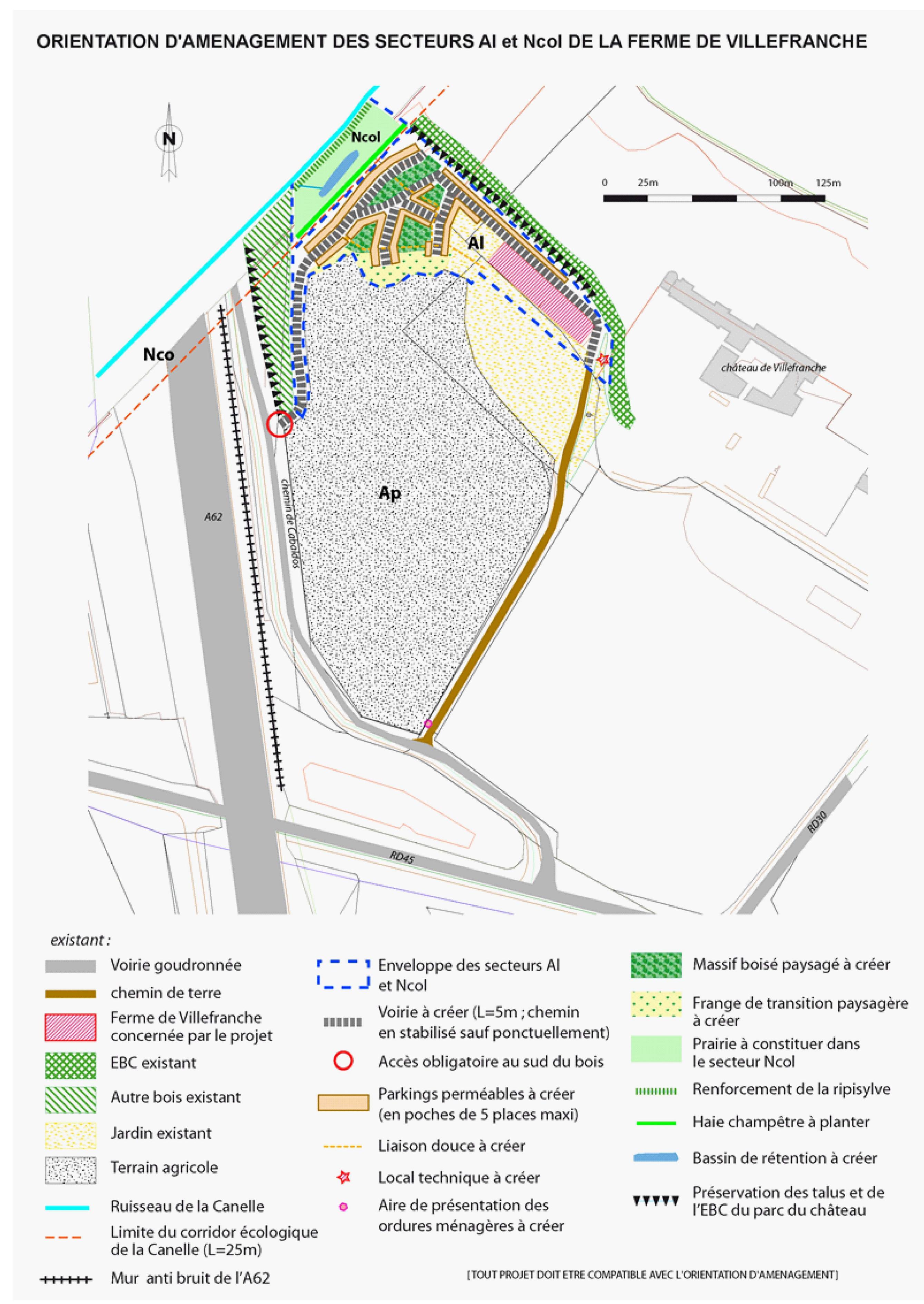
L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT RETENUE

L'orientation d'aménagement prend en compte les contraintes spécifiques du site : patrimonialité de la ferme et du château inscrit monument historique ; intégration paysagère du parking ; gestion des eaux pluviales ; prévention des risques d'érosion ; préservation de la biodiversité avec application des mesures d'évitement, de réduction et de compensation ; limitation de la surface du projet pour réduire au maximum la consommation d'espace agricole.

Le règlement écrit du PLU est modifié pour la bonne prise en compte de l'orientation d'aménagement du projet.

PROCEDURE -PLANNING

- **Elaboration du dossier de première révision allégée → en cours**
- **Concertation du public → en cours**
- **Réunion d'examen conjoint (Etat, personnes publiques associées)**
- **Enquête publique**
- **Approbation de la première révision allégée prévue dernier trimestre 2026**



[TOUT PROJET DOIT ETRE COMPATIBLE AVEC L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT]